



« Le panier de la Tour Penchée » - Amap d'Etampes

CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE 2026

Volailles / Légumes

Entre :

EARL CHAMP D'EAU
7 Bazainville
45480 GRENEVILLE EN BEAUCE
Siret : 53059381300013
Tél : 06 14 47 91 30
www.champdeau.fr

Et l'adhérent(e) titulaire :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Tél : _____
Mail : _____

Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour l'achat de volailles / légumes en vue de soutenir l'exploitation

« EARL Champ d'eau » de Louisette DAUBIGNARD et Rodolphe CHAMBREAU.

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la Charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur (voir site web) de l'association « Le panier de la Tour Penchée »

Nous rappelons que les volailles non retirées le jour de la distribution seront enregistrées au prix moyen.

L'ABONNE(E) : PREFINANCER La production **PRENDRE PART** le jeudi toutes les 3 à 4 semaines. Ou à procéder à son remplacement en cas d'impossibilité), **ASSUMER** les imprévus liés à la production, **ETRE SOLIDAIRE** du producteur.

L'ELEVEUR, Le CULTIVATEUR : LIVRER DES PRODUITS de qualité, **ETRE PRESENT** lors des distributions, **INFORMER** sur le mode fixation des prix, ses méthodes de travail, sa situation financière, ses projets, les difficultés de la ferme. **ACCUEILLIR** les abonné(e)s sur la ferme, **ADHERER** au réseau AMAP Ile-de-France.

Commandes :

									Tarif TTC			Montant des commandes
2026	05/02/2026	12/03/2026	09/04/2026	17/09/2026	15/10/2026	19/11/2026	17/12/2026	TOTAL	Prix indicatif au kilo	Poids moyen par unité	Prix fixe par unité	
Poulet - Petit									13,00	1,62	21,00	 €
Poulet coupé en morceaux									18,00	1,83	33,00	 €
Poulet - Gros									13,00	2,31	30,00	 €
Pintade									14,00	1,71	24,00	 €
Coq coupé en morceaux									13,00	2,54	33,00	 €
Poule (à faire au pot)									11,00	2,45	27,00	 €
Poularde									15,00	2,67	40,00	 €
Chapon									15,00	3,47	52,00	 €
Lentilles vertes 1 kg											5,50	 €
Quinoa 1 kg											9,00	 €
Petit épeautre 1 kg											5,00	 €
Oignons jaunes 2,5 kg									2,20	2,50	5,50	 €
Oignons jaunes 5 kg									2,10	5,00	10,50	 €
Oignons rouges 2,5 kg									2,70	2,50	6,75	 €
Oignons rouges 5 kg									2,60	5,00	13,00	 €
Montant prévisionnel des commandes :												

Modalités de distribution :

Saison d'engagement : 12 mois

Horaires : Jeudi de 18h à 19h30

Lieu de distribution : 2 avenue des meuniers 91150 Etampes

La livraison se fait par camion frigorifique.

Modalités de paiement :

Par Prélèvement en remplissant le mandat page suivante ou par chèques libellés à l'ordre de «EARL CHAMP D'EAU» datés de la date de la signature du contrat.

MONTANT TOTAL DE PREFINANCEMENT	, ...€			
Nombre de prélèvement ou de chèque	☐ 1	☐ 2	☐ 7	N° de chèque
Date d'encaissement par le producteur	08/03/2026	08/03/2026 08/06/2026	08/03/2026 08/04/2026 08/05/2026 08/06/2026 08/07/2026 08/08/2026 08/09/2026	
Montant des prélèvements ou chèques	, ...€	, ...€	, ...€	

Pour les prélèvements, le montant doit être identique pour toutes les échéances

Clauses particulières :

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant le producteur, les abonné(e)s et éventuellement un représentant du réseau AMAP Ile de France

Fait à Etampes, le en 3 exemplaires
(1 exemplaire pour le producteur, 1 exemplaire pour l'Amap et 1 exemplaire pour l'adhérent)

Noms et signatures

de l'adhérent(e)
précédés de la mention «Lu et approuvé»

du producteur
précédés de la mention «Lu et approuvé»

Mandat de Prélèvement SEPA		Organisme Créancier : EARL CHAMP D'EAU 7 Hameau de Bazainville 45480 Greneville en Beauce FRANCE	I.C.S FR63ZZZ852E90
Veuillez compléter les champs ci-dessous : En signant ce formulaire, vous autoriser (A) EARL CHAMP D'EAU à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de L'EARL CHAMP D'EAU.			
Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.			
Le premier prélèvement effectué par l'EARL CHAMP D'EAU intervient au début du mois suivant la souscription de votre abonnement. Le dernier prélèvement met fin à ce mandat.			
1 Vos coordonnées :	Type de paiement :	☐ Répétitif	☐ Ponctuel
Nom :	Prénom :		
Adresse :			
Code postal		Ville :	Pays :
2 Compte à débiter: IBAN			BIC
Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank account Number)		Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)	
IMPORTANT :	à (lieu)	Veuillez signer ici	
Merci de renvoyer ce mandat accompagné du contrat d'abonnement ainsi qu'un RIB ou d'un RIP.	le JJ MM AAAA		
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées que par le créancier que pour la gestion de la relation client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'oppositions, d'accès de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		Nota : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
		Référence unique de mandat RUM (à remplir par EARL CHAMP D'EAU) : Vous pouvez retrouver votre RUM en vous connectant à votre compte sur le site www.champdeau.fr à l'aide de votre courriel et votre numéro d'abonné.	

MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB